34e ANNEE N° 2702 PARAIT LE SAMEDI 29 DÉCEMBRE 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN— Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

LE SISTERON-JOURNAL
A ses Lecteurs et Amis

Comité Départemental de retour à la terre des BASSES-ALPES

Le Comité de retour à la terre s'est réuni jeudi dernier 20 décembre à la Préfecture sous la présidence de M. Eugène Simoneau. Préfet des Basses-Alpes.

Etaient présents : MM. Henri Derbès, Dr Guilheaume, Michel conseiller général, Autin, inspecteur d'Académie, Molino, inspecteur primaire, Autran, Tartanson, Arlaud, Paris, Reymond, Niquet.

M. le Préfet ouvre la séance en rappelant les questions qui ont déjà été l'objet d'études des commissions spéciales du Comité ; il est heureux de faire connaître au Comité que les divers vœux émis précédemment retiennent l'attention de l'Administration supérieure, qui s'efforcera de donner satisfaction aux agriculteurs.

Il invite ensuite l'Assemblée à étudier les questions inscrites à l'ordre du jour

Communication est donnée des réponses reçues des divers comité départementaux de retour à la terre et des diverses caisses régionales de crédit agricole, en ce qui concerne l'ouverture de comptes courants hypothécaires en faveur des agriculteurs.

La plupart des réponses reçues sont favorables à l'ouverture de ces comptes-courants ; l'Office national du Crédit Agricole mettra à l'étude cette importante question, dont l'adoption aura une répercussion considérable sur l'activité des caisses de crédit agricole et sur la productivité des exploitations.

Au cours de sa dernière réunion, le Comité avait émis un vœu tendant à introduire dans notre législation successorale des clauses s'opposant au morcellement des héritages. La loi étant en instance devant le Sénat, le Comité émet le vœu qu'elle soit votée le plus tôt possible par le Parlement.

Le Comité examine ensuite les diverses améliorations qu'il conviendrait de réaliser pour assurer de meilleures conditions de travail à nos populations rurales ; parmi ces améliorations, on peut citer : installations de postes téléphoniques à tarifs réduits dans les hameaux et dans les fermes ou groupes de fermes éloignés de tout village ; mise en état de viabilité des chemins ruraux et des chemins d'exploitation.

En ce qui concerne l'installation du téléphone, il sera demandé à l'Administration des Postes dans quelles conditions les usagers éventuels pourraient être autorisés à se raccorder à leurs frais au bureau de poste le plus voisin. M. Michel est chargé de se documenter auprès de l'Administration des Postes et de présenter un rapport à la prochaine réunion du Comité.

En ce qui concerne les chemins ruraux, il est rappelé que les intéressés peuvent se grouper en associations syndicales pour faire étudier les projets par le Service du Génie rural ; l'Etat accorde généralement une subvention qui peut s'élever au 1/3 de la dépense, le surplus étant fourni par les intéressés ou par les communes. A cet effet, M. le Préfet fait connaître à l'Assemblée que les communes légalement peuvent se procurer les fonds nécessaires en faisant appel à l'épargne des habitants, sous forme d'un emprunt communal

La Direction des Services agricoles se tient à la disposition de tous ceux que la question intéresse pour leur fournir tous documents et indications utiles.

Le Comité est informé que la loi sur les accidents agricoles entrera en application le 1er septembre 1924 ; il convient dès maintenant de faire une propagande active pour créer des mutuelles-accidents, qui seront plus avantageuses que les Sociétés anonymes pour la moyenne et la petite propriété.

L'Office agricole a déjà fait parvenir à toutes les associations agricoles une instruction spéciale sur l'application de la loi sur les accidents agricoles.

Mais la tâche des propagandistes serait déjà facilitée s'il existait des statuts de mutuelles accidents adaptés à la nouvelle loi et indiquant nettement les primes à payer par les assurés obligatoires et assujettis.

A cet effet, le Comité émet le vœu que l'Administration supérieure et la Caisse Nationale des mutuelles agricoles fassent diligence pour mettre au point et fournir tous documents nécessaires aux associations agricoles susceptibles de créer des mutuelles-accidents.

Le Comité prend connaissance de certains articles de presse tendancieux qui ont pour but de créer un courant d'opinions afin d'aboutir à la suppression du droit de 14 francs par 100 kg. qui frappe les blés d'importation.

Le Comité, avant de lever la séance, considérant que la suppression de ce droit d'entrée entrainerait fatalement un affaissement des cours du blé indigène, entraînant non seulement une diminution des surfaces emblavées, mais encore l'augmentation corrélative des importations et l'avilissement du franc,

Emet le vœu :

"Que le droit d'entrée de 14 francs par 100 kg. qui frappe les blés exotiques soit maintenu, et qu'il y a lieu d'envisager le relèvement de ce taux, qui ne paraît pas adéquat au prix de la vie actuellement.

Pour les Innocents fusillés

Une initiative de la Ligue des Droits de l'Homme

Au cours de la guerre, un certain nombre d'individus, tant militaires que civils, furent exécutés sommairement sans qu'aucun jugement ait été prononcé contre eux.

Il y eut des Français et des étrangers fusillés par la troupe hantée de la crainte des espions ; des soldats abattus sur le champ de bataille et même à l'arrière par des officiers exaltés. Beaucoup de ces malheureux n'avaient commis aucune faute et furent victimes d'une tragique erreur. Néanmoins, leur mémoire reste chargée du soupçon qui leur valut d'être exécutés, leur famille est déshonorée, leurs veuves et orphelins sont exclus du droit à pension.

Aucun moyen n'existait jusqu'ici de réparer dans la mesure du possible les conséquences de ces exécutions. Là, en effet, où il n'y avait pas eu de jugement, aucune réhabilitation, au sens juridique du mot, n'était possible. La Ligue des Droits de l'Homme vient de combler cette lacune de notre législation en demandant à M. Buisson, son président de déposer une proposition de loi « permettant de faire déclarer l'innocence des personnes exécutées sans jugement au cours de la dernière guerre ».

Aux termes de cette proposition, le conjoint, les ascendants ou les descendants d'un civil ou d'un militaire exécuté sans jugement pourront, dans un délai de trois ans, saisir le procureur général près la Cour d'appel du domicile de la personne exécutée, en vue de faire déclarer que l'exécution a été le résultat d'une erreur ou d'une faute. La Cour d'appel instruira l'affaire et la Cour de cassation statuera comme juridiction de jugement.

Toute cette procédure sera entièrement gratuite et l'arrêt déclarant l'innocence et accordant les indemnités éventuelles recevra la plus large publicité.

© VILLE DE SISTERON

Echos de la Semaine

L'expérience nous montre chaque jour que le bonheur et le malheur dépendent plutôt de nos qualités et de nos défauts que du hasard ou de la fortune.

Cependant, à l'occasion du premier jour de l'An, la grande majorité des hommes ne laisse pas de formuler des vœux qui impliquent une aveugle confiance à ces puissances imaginaires.

Il serait donc logique de souhaiter à ceux que l'on aime de ne demander l'amélioration de leur sort qu'à une meilleure éducation de leurs tendances naturelles.

Un tel langage risquant d'être généralement incompris, nous ne le dédierons qu'aux hommes publics dans l'espoir qu'il les incitera à chercher en eux-mêmes les lumières nécessaires pour diriger heureusement le navire de l'Etat sur la mer orageuse de la politique nationale et internationale.

* *

L'acquittement de Germaine Berton provoquera certainement d'abondantes polémiques jusqu'au jour où il ne sera plus qu'un lointain souvenir.

Les organes anarchistes exaltent naturellement comme si leur philosophie avait pénétré dans la conscience du Jury et si la conquête de l'opinion publique leur était promise

Il n'est cependant pas douteux que les jurés n'ont obéi à aucune considération libertaire et qu'en se décidant à l'indulgence ils n'ont nullement voulu renier les principes du droit pénal.

Le droit d'infliger la mort n'est pas encore transféré de l'Etat aux particuliers et les partisans de la violence, quelque soit l'idéal dont ils se réclament restent toujours soumis au contrôle de l'autorité publique.

* * *

La vie chère est le thème sempiternel de ceux qui ne veulent pas contribuer aux charges du pays pendant que le paysan, sans rien dire, s'efforce de la conjurer en multipliant son effort laborieux.

Il est sans doute fort raisonnable d'en déplorer l'existence et la gravité, mais il le serait bien davantage d'en rechercher les causes réelles et les moyens de l'enrayer.

Rappelons sans cesse à ceux qui n'en parlent jamais que la guerre voulue par les Boches en est la cause première et que les gaspillages financiers provoqués par le désir de ne pas indisposer l'opinion publique en est la cause seconde, toujours agissante.

Et, si nous sommes de bonne foi, concluons hardiment que la vie chère ne peut diminuer que si la politique qui veut faire payer le Boche triomphe et si la compression des dépenses publiques, dans tous les domaines, est poursuivie avec une inflexible fermeté.

* * *

La Chambre des deputés a renouvelé son vote de l'an dernier en faveur de l'électorat féminin.

Sauf l'opposition du Sénat, les portes de la cité politique s'ouvriront bientôt au sexe que les poètes proclament la plus belle moitié du genre humain.

Sera-ce un bien ou un mal ? La femme promue à la vie politique ne perdra-t-elle pas le goût de la vie domestique ? N'arguerra-t-elle pas ce caractère revêche, ces allures masculines qui enlaidissent tant l'Américaine et l'Anglaise ?

Les partisans et les adversaires du féminisme opposent sur tous ces points, des raisons extrêmement divergentes. Dans ces conditions, c'est à l'expérience mère de la vérité, qu'il appartient de conclure.

UNE PÉTITION

Au titre de conseiller municipal, nous avons reçu par la voix du *Petit Dauphinois* de Grenoble une pétition des habitants du quartier de la gare, parue dans ce journal le mercredi 19 courant.

Cette pétition, comme les carabiniers d'Offembach, arrive trop tard.

Sans passer par Grenoble, il eût été plus logique qu'elle parvienne au Conseil municipal qui aurait statué sur son contenu dans sa séance de commencement décembre avant l'adjudication des services intéressés. Nous reproduisons cette pétition ci-dessous afin de lui donner la publicité qu'elle mérite en souhaitant d'une part que le Conseil municipal lui donne raison dans la mesure du possible et que d'autre part l'Administration de la Poste fasse totalement droit à la requête des habitants du quartier de la gare.

Question d'Hygiène

Au moment du renouvellement du marché relatif au balayage public de la ville de Sisteron, les habitants du quartier entre la gare P-L-M et l'hôpital viennent prier la municipalité de vouloir bien, dès à présent remédier à cette anomalie contraire à l'équité, du reste, qui consiste à les considérer comme faisant partie de la banlieue et à leur imposer « ipso facto » diverses restrictions, tout en les gratifiant des mêmes charges en tant qu'impositions et droits d'octroi.

Dans ces restrictions, il y a notamment, en laissant de côté les questions d'éclairage et de distribution d'eau, la privation de l'enlèvement des balayures et immondices et la non participation à la troisième distribution postale de 5 heures du soir.

La première de ces restrictions est contraire à l'hygiène générale, à la salubrité et au respect de la loi de février 1902 sur la protection de la santé publique, de plus elle nuit à l'esthétique et à la bonne tenue que doit avoir une ville à son entrée.

Pour ce qui est de la deuxième, elle est préjudiciable à tous ceux dont les relations avec le Cie P-L-M sont fréquentes, elle porte atteinte non seulement au commerce local, mais encore à celui de la région nord de Sisteron.

Les habitants du quartier précité demandent donc, en attendant mieux, l'abolition de ces deux restrictions parce que ayant les mêmes charges que ceux qui habitent à l'intérieur du périmètre des anciens remparts, ils doivent posséder les mêmes droits et les mêmes avantages, parce qu'en outre c'est une véritable hérésie que de vouloir admettre un seul instant que puisse être classée comme banlieue une zone dont le centre n'est pas à plus de 350 mètres de la mairie et qui comprend des établissements d'une importance comme celle de la gare P-L M et de l'Hôpital, une zone qui, à l'entrée de la ville, possède le bureau de l'Enregistrement et de Conservation des hypothèques, un bureau des Forêts, celui de l'inspection de l'Enregistrement, deux hôtels, un café restaurant et plusieurs entrepôts.

En dernier lieu il faut remarquer, pour la distribution du soir, prolongée jusqu'à la gare, que cette amélioration ne comporte pas la moindre difficulté, la durée du travail imposée au facteur chargé de remettre ce courrier, ne devant guère être augmentée que de 25 à 30 minutes chaque jour, en raison de la très facile distance qu'il y a entre le point terminus actuel et cette distribution et la gare.

Les réclamations étant absolument justifiées on ne peut que souhaiter vivement de les voir prises en considération.

Un bon Conseil

Par cette température les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

R. C. Seine 65463

AU TEMPLE DES GOURMETS

Si vous voulez avoir des produits irréprochables fabriqués spécialement et avec des matières premières de 1er choix, adressez-vous pour les fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN à la

Confiserie C. BONNET

23, Rue Droite* — SISTERON — *Basses-Alpes

Vous y trouverez des **bonbons** d'un goût exquis, tels que **trufettes** et **noix chocolat, marrons glacés, fruits confits, fondants** de toutes sortes, **papillottes**, etc, etc...

NOUGATS INCOMPARABLES

Patés froids en croute délicieux

et tous les articles de patisserie

M. BONNET Clovis, ex-chef des premières maisons de Paris, se charge en toutes époques de l'année d'exécuter les commandes ainsi que les expéditions pour le dehors que l'on voudra bien lui confier.

R. C. Sisteron 8.

LE Canal de Ventavon

La Commission d'enquête sur l'utilité publique du Canal de Ventavon s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de M. Paul Reynaud, député.

M. Simonneau, préfet des Basses-Alpes, assistait à la réunion au cours de laquelle MM. les Ingénieurs en chef des Basses et Hautes-Alpes ont été entendus. Etaient présents : MM. Fruchier, conseiller général, maire de Digne ; Allègre, conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix, maire de Volonne ; Robert, conseiller général, maire de Manosque, Clément, maire de Mison, Henri d'Herbès, président de l'Office départemental agricole : Paret, premier adjoint au maire de Sisteron. Sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion de la Commission : MM. Thélène, maire de Sisteron, conseiller général ; Bernard, maire de St-Geniez

A la suite de l'examen de l'avant-projet de l'achèvement du canal de Ventavon et de quelques questions qui s'y rattachent, la commission a estimé que le projet était d'utilité publique et a constaté qu'au cours de l'enquête aucune observation ni protestation n'avaient été formulées. A l'issue de la réunion, M. l'Ingénieur en chef Simon a immédiatement repris le dossier de l'enquête et du projet en vue de l'accomplissement sans le moindre retard des dernières formalités qu'il comporte. Il est permis d'espérer que ces formalités seront totalement remplies dans le courant du mois de janvier et que l'adjudication du premier lot de ces travaux pourra s'effectuer avant la fin du mois de février 1924.

Ainsi rentrera bientôt dans la voie des réalisations ce grand ouvrage que n'ont cessé de réclamer depuis plus de 40 ans une notable partie de nos vaillantes populations des Hautes et Basses-Alpes auxquelles l'irrigation assurera une immense prospérité par la fertilisation de terres qui, jusqu'à présent n'ont donné qu'un rendement trop précaire par le défaut de tout moyen d'arrosage.

Chronique Locale

SISTERON

Jour de l'An. — M. le Sous-Préfet ne recevra pas à l'occasion du 1er Jour de l'An.

Exploits de Malandrins. — Nous avons appris avec émotion l'agression brutale commise sur la personne de notre compatriote et ami Auguste Bougerel, professeur à Marseille.

Alors que M. Bougerel, rentrait chez lui rue Consolat, le soir de la Noël, il fut assailli, par derrière, par deux malandrins qui en voulaient surtout à sa bourse et qui lui auraient fait un mauvais parti si le bruit de la bagarre n'avait attiré les voisins qui mirent les malfaiteurs en fuite. M. Bougerel gisait évanoui sur le sol, mais les soins prodigués par les personnes charitables eûrent tôt fait de le remettre sur pied.

Aujourd'hui notre ami est tout à fait remis de son agression, il ne lui restera, de cette soirée, que le souvenir d'un mauvais quart d'heure passé entre les mains de deux apaches desquelles nous le félicitons d'avoir sorti indemne.

L'Avenir du Prolétariat. — Les membres de la société l'Avenir du Prolétariat (section de Sisteron) se sont réunis en assemblée générale le dimanche après-midi dans une des salles de la mairie pour procéder au renouvellement du bureau de cette section. Ont été nommés : président, M. Louis Bouisson, propriétaire ; trésorier, M. Henri Martel, rentier ; secrétaire, M. L. Bertrand, huissier.

—o—

Fatale imprudence. — Vendredi dernier, vers 11 heures du soir, cinq ou six jeunes gens de la commune de Laragne, la plupart ouvriers à la minoterie Moullet, conçurent le projet de « pousser » une ballade jusqu'à Sisteron. L'auto, appartenant à M. Pellegrin, garagiste, fut affrété, et l'on se mit en route, direction Ribiers. A peine la voiture arrivait-elle à la hauteur des entrepôts Vidal, où se dessine un virage assez brusque, qu'un cri de douleur se faisait entendre. L'un des occupants, l'ouvrier minotier Chastel Ernest, 28 ans, qui avait laissé son bras gauche en dehors de la voiture, se trouva pris entre le mur de clôture et l'auto, qui fit une quinzaine de mètres, déchiquetant le membre sur toute sa longueur.

L'état du blessé ayant été jugé grave par le docteur Bonnet, Chastel a été transporté à l'hôpital de Gap.

—o—

Collège. — Nominations dans le personnel : M. Bucelle, délégué pour l'enseignement des lettres et de l'Italien au Collège de Sisteron est main-

© VILLE DE SISTERON

tenu dans cet établissement en qualité de professeur titulaire. Toutes nos félicitations à ce maître distingué

— M. Ciosi qui s'était déjà fait parmi nous une excellente réputation de professeur de mathématiques, vient de permuter, pour des raisons de famille, avec M. Mouysset de Corté. Tout en regrettant le départ de M. Ciosi, nous ne pouvons que nous féliciter du choix de son successeur. M. Mouysset est un professeur de haute culture scientifique, qui assurait au Collège de Corté avec beaucoup de succès, la préparation aux épreuves du baccalauréat. Nous lui souhaitons la bienvenue et un long séjour à Sisteron.

Avis. — Les bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 (soins médicaux aux blessés et mutilés de guerre) sont invités à se présenter à la mairie munis de leur titre de pension, aux fins d'inscription sur la liste établie pour 1924, qui sera close le 10 janvier 1924.

Fermier à mi fruits ou rente fixe est demandé près Sisteron. S'adresser au bureau du Journal.

Service postal. — L'administration de la Poste nous informe que le service postal des journées du 30 décembre et mardi 1er janvier fonctionnera comme à l'ordinaire, les distributions de lettres, objets de toute nature seront faites jusqu'aux hameaux aussi bien que dans toutes les communes. Les services téléphoniques et télégraphiques auront leurs guichets ouverts de 8 h. à 19 heures.

—o—

Impôt sur les automobiles — L'impôt sur les automobiles sera perçu à la mairie le mercredi 2 janvier 1924.

Impôt sur le chiffre d'affaires. — L'impôt sur le chiffre d'affaires sera perçu à la mairie les jeudi 3 janvier, vendredi 4 et samedi 5 janvier aux heures habituelles. Tous les redevables sans exception doivent se présenter porteurs de leur livre du chiffre d'affaires.

Grande manifestation des mutilés. — Sous les hauts auspices de MM. les représentants au Parlement, de M. le Sous-Préfet, de M. le Maire de Sisteron aura lieu dans cette ville le dimanche 3 février à 1 h. 30 dans la salle de l'Eldorado la grande assemblée générale de l'Amicale des mutilés et éprouvés de la guerre de l'arrondissement de Sisteron.

ORDRE DU JOUR — *Paiement des cotisations année 1924 ; Vœux et revendications (Colomb rapporteur), Révision des pensions, leur augmentation ; Présomption d'origine, modification de l'art. 14 de la loi de 1919 ; Pensions des veuves et ascendants, art 64 ; Compte rendu de la situation morale et financière ; Renouvellement partiel des membres de la commission ; Questions diverses.*

A cette occasion le Conseil d'Administration a décidé que pour resserrer les liens de camaraderie des victimes de la guerre qu'un banquet aurait lieu ce jour là à 11 h. 30 dans la grande salle de l'Eldorado auquel sont conviés tous les membres adhérents de l'Amicale. Les camarades désireux de prendre part à ce banquet sont priés de faire connaître leur adhésion au Président de la Société en adressant le montant du prix du repas fixé à 12 francs.

Banquet du 6 Janvier. — Les inscriptions au banquet du Comité des Fêtes sont toujours reçues jusqu'au 31 décembre chez l'un des membres du Comité de 1923.

Vote de nos députés sur les 1800 francs demandés par les fonctionnaires. Ont voté contre ; Anglès Raoul, Andrieux Louis, Reyaud P. A voté pour : Baron Ch.

Cercle de la Fraternité. — Mardi 1e Janvier 1924 à 5 h. du soir aura lieu l'Assemblée générale.

Objet : Rendement de comptes ; renouvellement de la Commission. Il n'y aura pas de convocations individuelles.

Avis. — Messieurs les propriétaires d'olives sont informés que le moulin à huile de M. Mondet à Peipin sera ouvert à dater du 7 janvier.

— On demande à acheter d'occasion une balance pour comptoir. Faire offre MONDET à Peipin.

PROPRIETE à louer au quartier des Préaux comprenant : un **pré** d'environ 8.000 mètres carrés et une **partie de maison** composée de deux chambres, d'un grenier et d'une écurie. S'adresser à M. RAVOUX, nouveautés, Sisteron

AVIS

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Nouvel An, la

Maison C. BROUCHON

Confiserie

Rue Saunerie - **SISTERON** - *B.A.*

rappelle à son aimable et nombreuse clientèle son

" VÉRITABLE SISTERONNAIS "

dont la réputation n'est plus à faire ainsi que ses **BUCHES** (spécialité) si appréciées, etc. etc..

La MAISON offre également un choix considérable de

Bonbons, Chocolat,

Nouveautés exquises

à des prix défiant toute concurrence.

D'avance la MAISON remercie les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, persuadée qu'elles auront satisfaction entière de ses produits.

Casino-Cinéma

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir et demain dimanche que sera projeté le 1er épisode des

MYSTERES DE PARIS

grand roman d'Eugène Süe en 12 épisodes, ce film sera accompagné par un programme de tout premier ordre. Il est prudent de retenir ses places.

Programme du samedi 29 décembre, soirée à 9 h. et du dimanche 30, matinée à 3 h. 30.

La Femme et la Brute, roman en 4 parties
LES MYSTERES DE PARIS, 1e épisode : La faute du Prince Rodolphe, en 5 parties.
Polidor et les Chats, comique.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

Prix des places : Soirée, parterre 2 fr. galerie 1,50 ; Matinée, entrée générale 1,50 enfants moins de 12 ans, 1 fr.

Location : 0 fr. 50

A la Belle Jardinière

Mme MORERE

— Rue Droite - SISTERON

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An **grands choix d'articles pour étrennes utiles** pour hommes, dames et enfants.

Grand rabais sur tous les articles d'hiver.

R. C. Sisteron 146.

ETAT-CIVIL

du 21 au 28 décembre 1923

NAISSANCES

Fernande-Claire-Alphonsine Imbert, Logi-Neuf.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Néant.

MARIAGES

Entre Louis Belon, entrepreneur à Gap et Marie-Louise Put s. p. à Sisteron.

Décès

Mélanie-Philomène Mevolhon, veuve Imbert 79 ans, rue Droite.
Salomon Esmiol, 68 ans, hôpital.
Sophie-Joséphine Bouchet, épouse Lieutier, 63 ans, rue Porte-Sauve.
Marie Françoise Lieutard, veuve Giraud, 81 ans, rue de la Mission.
Alexandrine Blanc, veuve Depierre, rue Saunerie.
Marie-Elisabeth Clément, veuve Roman 65 ans, rue du Jalet.
Anaïs Gabert, 75 ans, hôpital.
Marie Maurel, veuve Baille, 68 ans. hôpital.

VILLE DE SOURRIBES

Fête Patronale de la St Clair

La fête patronale sera célébrée à partir de cette année le dimanche qui suivra le 2 Janvier.

Dimanche 6 janvier à 2 h. Bal à grand orchestre ; à 6 h. apéritif-concert ; à 10 h. concours de valse ; à 12 h. grand concours de chant.

Lundi 7, à 10 h. Concours de boules, 1e prix 50 fr. et la moitié des mises. 2e prix, l'autre moitié des mises ; elles sont fixées à 2 f. par joueur, à 1 h. 2me concours de boules à la mêlée ; à 2 h. Jeux divers, mât de cocagne, trois sauts, poêle, courses ; à 8 h concours de cartes au Café des Alpes. Continuation du bal.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

En vente à la librairie LIEUTIER

LOCATION AUTOMOBILES

Jean GALVEZ

Café du Commerce - **Sisteron**

Téléphone 2.

Le CINÉMA chez soi

PATHÉ-BABY

Agent et Dépositaire pour la région ;

C. LALLEMENT

Optique - Sciences - T. S. F.

74, *Bd Gassendi*, **DIGNE**

Tarifs et catalogue contre 1 fr en timbres. — Renseignements sur demande. — Les appareils sont livrables à lettre lue.

R. C. Digne 104

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.

PUBLIE LE DIMANCHE

Un Magazine illustré en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE

20 à 24 pages — *Le No ordinaire et le Magazine réunis* — **30** cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements : Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.

Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE :

Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR

Trois mois 2 fr. 50 | Six mois 4 fr. 50 | Un an 8 fr.

Abonnement spécial au No ordinaire du dimanche et à EXCELSIOR-DIMANCHE : Un an 15 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites *fort intéressantes.*

BRONCHITES

Crises d'Asthme et **d'Emphysème, Laryngites, Maux de Gorge, Rhumes, Coryzas** aigu et chronique **GUERIS** par les **PASTILLES** comprimées **DUPEYROUX,** *Mr Octave DELAFONTENELLE, à Sandillon (Loiret)*, atteint en décembre 1919 de laryngite, souffrait de picotements dans la gorge qui provoquaient une toux pénible et de crises d'oppression qui l'obligeaient à rester assis une grande partie de la nuit. Sa voix était enrouée, souvent éteinte. Amélioré en quelques jours, guéri en quelques semaines (attest. du 7 juillet 1922, confirmée le 16 janvier 1923. *Mr FABRE ARTHEMON, à Bourgnounac-Mirandol (Tarn)*, guéri en quelques semaines d'un rhume de cerveau chronique dont il souffrait depuis un an (att. du 3 février 1922, confirmée le 23 janvier 1923). *Mme CULNAERT-DELBAREZ*, couturière à *Nouvelle-Eglise, par Audruicq (Pas-de-Calais)*, souffrait depuis décembre 1918, d'une pharyngite avec brûlures au palais et dans l'arrière-gorge qui l'empêchaient de dormir. Elle fut instantanément soulagée par les **Pastilles Dupeyroux**, puis définitivement guérie malgré plusieurs rechutes successives (attest. de décembre 1919, confirmée le 1er février 1923). *Mme Solange SOURDIN, à Loriges (Allier)*, prenait grippes sur grippes et souffrait d'une toux très pénible. Les **Pastilles Dupeyroux** la guérirent en quelques semaines (attest. du 13 décembre 1922). *Mme Hte BLANCHET, rue Campanès, à Avignon (Vaucluse)*, souffrait depuis six ans de quintes de toux opiniâtres et était essoufflée au moindre effort. Elle se trouva soulagée à la 4e boîte et fut guérie en un an (attest. du 25 janvier 1923). *Mr Fautin MICHAUD, aux Rosiers-Saint-Estèphe par Rouillet (Charente)* était atteint d'une toux violente et rebelle suivie de crachats, depuis 1913. Les **Pastilles Dupeyroux** le guérirent en quelques mois (attest. du 20 mars 1923). - Les **Pastilles Dupeyroux** garanties sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sans saccharine, sont expédiées franco à domicile contre 3 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, qui en voie gratis et franco sur demande son *Etude* sur les Infections par les voies Respiratoires et son Questionnaire pour *Consultations gratuites* par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine, Paris, de 10 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. (R. C. Seine 32716).

Pour vos Photographies et Agrandissements

adressez-vous à

Raybaud

photographe

98, Boulevard Gassendi, à DIGNE

Succursale, Librairie CLERGUE à SISTERON

Dans votre intérêt méfiez-vous

des soi-disant photographes et des courtiers qui viennent jusque

chez vous

vous offrir des Agrandissements

gratuits

personne ne peut travailler

pour rien

R. C. Digne 111

M. **RAYBAUD**, opèrera à SISTERON le **21** Janvier.

© VILLE DE SISTERON

Pour NOEL

et JOUR DE L'AN

grand choix de

CARTES POSTALES

à l'imprimerie-librairie

Pascal LIEUTIER, Sisteron

Albums illustrés,

Livres d'Etrennes

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

R. C. Sisteron 667.

VENTE ET RÉPARATIONS

Lincoln *Ford* Fordson

VOITURES-CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :

Francis JOURDAN

Garage Moderne - **SISTERON**

R. C. Sisteron, 206

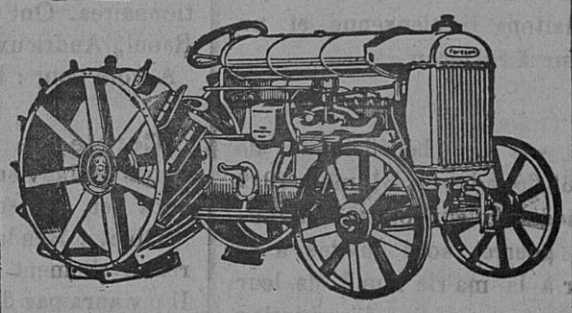

PRIX

9000

PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

LE TRESOR-CAPITALISATION

Société de Prévoyance Mutuelle

LE TRESOR-VIE

Société d'Assurances sur la Vie à forme Mutuelle

Entreprises privées assujetties au contrôle de l'état

Gérées par le TRESOR-IMMOBILIER

(Anciennement le TRESOR-GESTION)

Compagnie Anonyme pour favoriser toutes Institutions de Prévoyance et la Construction de Maisons d'Habitations au

Capital de **2.000.000** de fr. entièrement versé

Siège Social - PARIS - 10, Rue Maubeuge

Direction Régionale :

47, rue Saunerie - SISTERON

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

R. C. Sisteron

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

R. C. Sisteron

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON